

REGLEMENT DU CONCOURS TJE CROISSANCE + 2026 - BNI MADAGASCAR

1 - ENTREPRISES HABILITEES A CONCOURIR

Le Challenge du Trophée du Jeune Entrepreneur 2026 - BNI MADAGASCAR est ouvert aux entreprises :

- Ayant un chiffre d'affaires annuel hors taxes **minimum de 60 millions d'Ariary**.
- Existant depuis au moins 1 an
- Chef d'entreprise âgé de moins de 45 ans à la date de dépôt du dossier

2 - CONSTITUTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Toute entreprise répondant aux critères de sélection ci-dessus pourra remplir un dossier de candidature.

Les renseignements contenus dans ce dossier ne seront communiqués qu'aux membres du jury.

Chaque membre du Jury, ainsi que la BNI MADAGASCAR s'engagent à conserver un caractère strictement confidentiel à ce document.

Il n'est admis qu'un seul dossier de candidature par Entreprise.

Il est expressément signalé qu'une personne peut être le Dirigeant d'une ou de plusieurs Entreprises.

Joindre impérativement à votre dossier les pièces ci-dessous avant le mercredi 2 septembre 2026 par email à l'adresse TJE2026@bni.mg Objet TJE CROISSANCE + 2026

- Curriculum vitae
- L'extrait du Registre du Commerce de votre société
- Les comptes annuels des deux derniers exercices (2024, 2025) de votre société si l'entreprise était déjà créée avant 2024
- Les comptes prévisionnels 2026 et 2027 de votre société (les comptes prévisionnels doivent couvrir la durée de remboursement).
- Le tableau de financement prévisionnel du projet TJE (tenant compte des années de remboursement)
- Vous pouvez également accompagner votre dossier de toute pièce susceptible de renseigner le jury.

3 - DEPOT DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature dûment constitués doivent être adressés à la BNI MADAGASCAR par email à l'adresse suivante TJE2026@bni.mg Objet : TJE CROISSANCE + 2026

Date de début de retrait du dossier de candidature :
Lundi 29 juin 2026

Date limite de participation : avant le mercredi 2 septembre 2026

4- COMPOSITION DES MEMBRES DU JURY

- 50% issus de la BNI MADAGASCAR
- 50% issus du secteur privé et Institutionnel

5 - PRINCIPAUX CRITERES DE SELECTION

- Esprit conquérant
- Produit innovant
- Marché(s) national et/ou International en développement

6 - UTILISATION DU TITRE TROPHÉE DU JEUNE ENTREPRENEUR DE L'ANNEE 2026 -BNI MADAGASCAR

L'entreprise lauréate sera autorisée à utiliser, à des fins promotionnelles, le titre :

« Lauréat du Trophée du Jeune Entrepreneur Croissance + de l'année 2026 – BNI MADAGASCAR ».

7 - LE CREDIT A TAUX ZERO

L'entreprise lauréate bénéficiera d'un crédit, pouvant aller jusqu'à 100 000 000 Ariary **au taux zéro pour la première année**, en fonction des conditions d'octroi.

Pour le montant dépassant la somme précitée, le taux en vigueur de la BNI MADAGASCAR sera appliqué.



TROPHEE DU JEUNE ENTREPRENEUR 2026